



GROUPE HOSPITALIER : HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
1, rue Gustave Eiffel - 94010 Créteil Cedex

Site : HÔPITAL A. CHENEVIER

Poste à pourvoir : IDE Soins Intensifs Ambulatoire Mobiles en psychiatrie

Pour le : 1^{er} juillet 2022

Modalités de recrutement : Titulaire de la FPH - Mutation - Détachement

Direction : Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Madame TAHLAITI-LOGET – Coordinatrice Générale des Soins

Téléphone : 01 49 81 20 25 / 01 49 81 40 77

Courriel : candidature.ds.hmn@aphp.fr

INTITULE DU POSTE

IDE Equipe de Soins Intensifs Ambulatoires et Mobiles en psychiatrie

METIER

Infirmier

CODE METIER

05C100

GRADE

Infirmier en soins généraux

STRUCTURE

Le Groupe Hospitalier est constitué de cinq établissements au Sud Est de Paris : Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Dupuytren et Georges Clemenceau.

Les Hôpitaux Universitaires Henri Mondor sont structurés en 8 Départements Médicaux Universitaires (DMU) :

- DMU Biologie Pathologie
- DMU FIXIT : Fonction Image et Interventionnel Thérapeutique
- DMU Vigilances Recherche-Santé publique – Pharmacie HUHM
- DMU CARE : Chirurgie Anesthésie REanimations Chirurgicales
- DMU Médecine
- DMU Cancer
- DMU IMPACT : Innovation en santé Mentale, Psychiatrie et AddiCTologie du Grand Paris Est
- DMU Gériatrie

DMU : IMPACT

L'organisation médicale est désormais organisée en services et en Départements Médico-Universitaires (DMU). Les DMU participent à la reconfiguration du périmètre et du fonctionnement des structures de l'AP-HP. Les DMU réunissent plusieurs services et unités fonctionnelles unis par une logique de soins organisés en filière, et par une logique universitaire d'enseignement, de recherche et d'innovation en santé. Ils contribuent activement, en lien avec les professionnels et organismes de santé, à faire bénéficier les patients d'un parcours de santé approprié à leurs besoins et gradué. La gouvernance hospitalo-universitaire collégiale des DMU prévoit la présence d'un cadre administratif et d'un cadre paramédical pour assister le directeur médical de DMU dans les missions de gestion du Département.

INTITULE

DMU IMPACT / Innovation en santé Mentale – Psychiatrie et AddiCTologie

En lien d'association avec (Paul Brousse, CHIC, CHIV, KB, ORSAY, UVSQ)

ACTIVITE

Psychiatrie et addictologie

PRESENTATION

Pour faire face à l'enjeu majeur de santé publique que représentent les maladies psychiatriques et liées aux addictions, première cause mondiale de handicap et première cause de dépenses pour l'assurance maladie en France, nous avons proposé la création du DMU IMPACT « Innovation en santé Mentale, Psychiatrie et AddiCTologie du GRAND-PARIS-SUD ».

Nos objectifs, au niveau du soin, sont de poursuivre le développement de l'offre de soins au sein des HU Henri-Mondor en améliorant les parcours de dépistage, de soins de proximité, d'urgence, de soins et de rétablissement au long cours, et de recours spécialisé pour les habitants du territoire desservi. Et d'autre part de travailler en association avec les DMU, pôles et service de psychiatrie et d'addictologie des hôpitaux du Grand-Paris Sud (CHIC, CHIV, Bicêtre, Paul-Brousse, Orsay, Versailles) afin de mieux organiser la prise en charge des patients de ce territoire.

Le DMU IMPACT du Groupe Hospitalier Universitaire Henri Mondor comprend :

- **Un service de psychiatrie sectorisée**, assurant la prise en charge des patients de 3 secteurs de psychiatrie générale du Val-de-Marne (94G06 Maison Alfort, 94G07 Créteil, 94G08 Bonneuil-sur-Marne/Sucy-en-Brie/Boissy-St-Léger/Marolles-en-Brie/Santeny) et s'appuyant sur un dispositif de soins gradué :
 - 80 lits d'hospitalisation temps plein répartis sur 4 unités fonctionnelles avec 1 unité libre, 2 unités sous contrainte et 1 unité pour jeunes adultes (site Albert Chenevier)
 - 2 CMP à Créteil et Boissy-St-Léger
 - Un hôpital de jour (site Albert Chenevier)
 - Une équipe mobile de soins renforcés (SIAM)
 - Une équipe dédiée à la prise en charge des patients en appartements thérapeutiques (24 places)
 - Une cellule de bed-management
- **Un service Intersectoriel de Psychiatrie**, situé sur H. Mondor, composé de 6 structures :
 - Unité d'hospitalisation de 18 lits
 - Urgences psychiatriques
 - Psychiatrie de Liaison
 - PASS psychiatrie
 - Vigilans 94
 - Consultations spécialisées
- **Un service de psychiatrie de recours régional et national** :
 - 4 centres experts : Troubles bipolaires, Schizophrénie, Troubles du spectre autistique, Dépression résistante
 - Un hôpital de jour de réhabilitation cognitive et sociale
 - Le Dispositif de Soins Partagés 94
 - Le dispositif Passeport Bipolaire
 - Un centre de stimulation magnétique transcrânienne
- **Un service d'addictologie** :
 - Unité d'hospitalisation de 24 lits (site E. Roux)
 - Un hôpital de jour (site Albert Chenevier)
 - Un centre de consultation (site Albert Chenevier)
 - Une équipe de liaison (sites Henri Mondor et Albert Chenevier)

Les projets stratégiques du DMU sont structurés autour des axes suivants :

- Développement de l'offre ambulatoire, dans une logique de structuration par filières de soins spécialisés
- Déploiement de thérapies innovantes (plateformes de stimulation cérébrale, thérapies psycho sociales, thérapies basées sur la réalité virtuelle...) et de parcours de soins innovants (expérimentation d'un parcours de soins pour patients bipolaires « Passeport BP »)
- Amélioration de la prise en charge somatique des patients en psychiatrie (unité d'hospitalisation dédiée aux patients présentant des intrications somatiques et psychiatriques, projet de création d'un poste infirmier « parcours somatique »)
- Déploiement et accompagnement des nouveaux métiers dans le champ de la santé mentale : Infirmiers en Pratique avancée, médiateurs santé-pairs
- Participation à la recherche médicale (Inserm, Fondation Fondamental) et développement de la recherche paramédicale

SERVICE : SIAM

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1 responsable médical
- 3 infirmiers
- 1 psychologue
- 1 éducateur spécialisé
- 1 cadre de santé

LIAISONS

HIERARCHIQUE DIRECT (N+1)

- Cadre de santé
- CPDMU

FONCTIONNELLES

- Cadres paramédicaux du DMU
- Equipes médicales
- Administrateurs de garde
- Directions fonctionnelles

ACTIVITES

L'équipe SIAM sera chargée du suivi rapproché de patients en phase symptomatique aiguë ou subaiguë, nécessitant des consultations régulières, une vigilance particulière et des visites au domicile à fréquences prescrites pendant 1 mois renouvelable 2 fois.

Situations cliniques prises en charge :

- Des patients **sortis récemment d'une hospitalisation** et nécessitant des consultations ou des visites à domicile rapprochées et réactives pour éviter une rechute précoce, liée souvent à une rupture de traitement ou de suivi
- Des **périodes de décompensation** chez des patients déjà connus et suivis au CMP (aggravation ou instabilité symptomatique, période à risque, changement de traitement, etc.) ;

L'équipe SIAM:

- Psychiatre : 1 ETP
- Infirmiers : 3 ETP
- Psychologue : 1 ETP
- Secrétariat : 0,5 ETP

Missions Générales du poste

- Assure, au sein d'une équipe mobile, la prise en charge en ambulatoire des patients en phase aiguë ou sub-aiguë des 3 secteurs de psychiatrie (94GH06, 94GH07, 94GH08) dans le but d'éviter ou de raccourcir les hospitalisations.

Missions permanentes

- Organise le suivi des patients in situ en consultation ou au domicile du patient
- Crée une relation de confiance avec les patients, son entourage et les équipes intervenant auprès du patient
- Assure les entretiens infirmiers d'accueil, de soutien, et participe aux entretiens médicaux
- Elabore un projet de soins en équipe pluridisciplinaire visant à répondre aux besoins identifiés du patient
- Assure les entretiens téléphoniques et participe aux visites à domicile
- Evalue l'état de santé du patient, ses capacités d'autonomie et les difficultés éventuelles avec l'entourage
- Identifie les risques liés à la prise en charge
- Identifie les situations d'urgence ou de crise et y fait face par des actions adaptées
- Met en place des actions de soins nécessaires à l'accompagnement de la personne en souffrance psychique
- S'assure de la bonne mise en œuvre des soins psychiques et somatiques préconisés
- Réalise des actions favorisant l'observance des traitements, le retour à l'autonomie et visant à améliorer le lien du patient avec son entourage
- Participe à l'élaboration et au suivi du dossier de soins informatisé pour assurer la continuité et la traçabilité des soins
- Participe à d'éventuels accompagnements vers des consultations au CMP, auprès d'autres professionnels ou vers des centres de soins
- Effectue la réintégration des patients en fugue sur le site ACH lorsque nécessaire

QUOTITE DE TRAVAIL

100%

HORAIRES DE TRAVAIL

- Journées de 7h30 ou 7h36 avec repos fixe week-end et fériés.
- Amplitude journalière de 9h -17h avec possibilités de modification au regard des missions du service et de la charge en soins.
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre fixé (interventions, réunions, actions de formation, congrès)

COMPETENCES REQUISES

SAVOIRS FAIRE REQUIS

- Capacité d'écoute, d'empathie et de négociation
- Capacité à analyser les situations, à travailler en équipe pluridisciplinaire, à gérer les conflits
- Maîtrise de soi et gestion de ses émotions
- Sens de l'organisation
- Rigueur, disponibilité
- Capacité d'adaptation, d'organisation
- Motivation, assiduité, ponctualité, autonomie
- Capacité à Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité professionnelle.
- Savoir prioriser ses actions.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire

CONNAISSANCES ASSOCIEES

Environnement informatique

Connaissances législatives en lien avec les textes règlementaires de la fonction publique hospitalière et la santé mentale souhaitables

PRE-REQUIS

Diplôme d'Etat Infirmier

Permis B (hors boîte automatique)

Expérience en psychiatrie exigée

GESTION DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATIONS A LA SECURITE ET A LA SANTE LIEES AU TRAVAIL

Gestion du stress

Formation OMEGA

FORMATIONS POUR HABILITATION OU ATTESTATION DE COMPETENCE

GESTION INDIVIDUELLE DES EXPOSITIONS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

SURVEILLANCE MEDICALE

« Selon le calendrier vaccinal en vigueur être à jour des vaccins obligatoires pour les personnels des établissements de santé ».

« Le médecin du travail déterminera les modalités de la surveillance médicale nécessaire sur ce poste, modalités auxquelles le titulaire du poste devra se conformer ».